PROFIL DES HABILITATIONS LES PLUS FRÉQUENTES

L'exécutant d'opérations d'ordre non électrique B0 / H0(V)

Personnel qui effectue des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électrique.
Exemples : Travaux de peinture, de plomberie, de maçonnerie, agent de sécurité, agent de nettoyage, vérificateur d'extincteurs, terrassiers, élagueurs, etc.

Le chargé de chantier non électrique B0 / H0(V)

Personnel qui encadre des opérations d'ordre non électrique dans un environnement électrique BT ou HT.
Exemples d'environnements électriques : Locaux ou emplacements d'accès réservé aux électriciens, armoires et coffrets électriques, environnement des poteaux, pylônes et lignes électriques aériennes en conducteur nus, canalisations isolées (enterrées ou noyées).

L'électricien exécutant B1(V) / H1 (V)

Personnel qui réalise des opérations d'ordre électrique.
Exemples : Remplacement, installation, raccordement hors tension d'appareillage électrique, manœuvre d'appareillage. Mesurage sans ouverture des circuits avec une pince ampèremétrique ou un voltmètre.

Le chargé d'intervention élémentaire BS

Personnel qui réalise des opérations d'ordre électrique élémentaires toujours exécutées hors tension ou à plus de 30 cm de pièces nues sous tension.
Exclusivement : Remplacement à l'identique d'un fusible BT, remplacement à l'identique d'un interrupteur, d'une prise de courant, d'une lampe ou d'un accessoire d'appareillage d'éclairage, raccordement à un circuit en attente, réarmement d'un disjoncteur dans une armoire protégée.

Le chargé d'intervention générale BR

Personnel qui réalise des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de connexion en présence de tension et de mise en service partielle ou temporaire.
Exemples : dépannage d'une machine, recherche d'un défaut d'isolement, mesurage, consignation pour lui-même.

Le chargé de travaux B2(V) / H2(V)

Le chargé de travaux dirige les travaux ; il est responsable de la sécurité sur le chantier.
Les travaux sont des opérations importantes qui nécessitent une préparation de chantier, et toujours réalisées hors tension (après consignation), mais éventuellement au voisinage d'autres installations sous tension.
Exemples : maintenance annuelle d'un TGBT, mise en route d'une nouvelle machine outil, mise en place et raccordement d'armoire électrique.

Le chargé de consignation BC / HC

Il est responsable des opérations de consignation dont le but est de garantir la mise hors tension et son maintien de façon à assurer la sécurité des personnes.
Exemples : consignation d'un départ dans un T.G.B.T pour travaux, consignation des prises de courant et de l'éclairage d'un bureau pour rénovation de celui-ci, consignation d'une machine outil pour dépose ou modification, consignation d'une chaîne de production dans un cadre de maintenance préventive annuelle.

NOTE À L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé, l'employeur doit s'assurer que :

- les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente appréciation
- le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
- elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.